COLLEGE EUROPEEN
ST REGIS - ST MICHEL

ANNEXE FINANCIERE

Le Collège Européen St Régis – St Michel accueille des garçons et des filles en externat et en demi-pension.

L'établissement se veut **ouvert à tous.** Le directeur sera attentif à la situation de chaque famille et pourra proposer une contribution familiale modulée.

La contribution familiale permet de financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement, à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et du réseau des Maisons de Don Bosco auquel nous appartenons.

La contribution est calculée forfaitairement pour l'année scolaire.

Elle est payable par trimestre ou par mois en cas de prélèvement automatique.

TARIFS 2026 / 2027 (les tarifs de la rentrée 2027 sont susceptibles d'évoluer)

L'Organisme de Gestion St Régis-St Michel (OGEC) fixe les tarifs en veillant à ce que le critère financier ne constitue en aucun cas un obstacle à l'inscription d'un enfant. Tout est fait pour que les augmentations que nous connaissons aient le moins d'impact possible sur les familles. Ainsi, notre OGEC a retenu les tarifs suivants pour la rentrée 2026 :

- **Contribution familiale** :

. la contribution de base est fixée à 38,50€ par mois ; elle veille à ce que l'impact financier soit le plus limité possible pour les familles ;

. une contribution libre *Bienfaiteurs* est aussi possible pour les familles qui feraient le choix de verser plus que les 34,50€ de base ;

. les familles qui le souhaitent ont enfin la possibilité de faire un don financier au Collège. Une fois le don effectué, elles recevront une attestation qui donnera droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don.

- **Restauration** : L'établissement a fait le choix de donner la possibilité à ses élèves de déjeuner sans forfait en comptabilisant le nombre de repas pris. Les parents doivent donc créditer le compte Restauration de leur enfant à raison de 10 repas minimum puis le réapprovisionner régulièrement, en ligne s'ils le souhaitent.

Les élèves disposent d'une carte magnétique dont ils sont responsables. Chaque passage de carte décompte un repas. Deux prestations sont proposées :

. le plat principal + 1 périphérique (entrée ou fromage/laitage ou dessert) : 5,60€

. le plat principal + 2 périphériques : 5,90€

Une réduction sur la scolarité est accordée lorsque plusieurs enfants sont inscrits au sein de l'Ensemble Scolaire, à l'École St Régis - St Michel et au Collège St Régis - St Michel.

Elle est calculée de la façon suivante :

Si 2 enfants : 10% pour l'aîné

Si 3 enfants : 30% pour l'aîné, 10% pour le deuxième

Si 4 enfants : 30% pour l'aîné, 10% pour le deuxième, 10% pour le troisième

Si 5 enfants : 30% pour l'aîné, 10% pour le deuxième, 10% pour le troisième, 10% pour le quatrième

A noter : - Les dossiers de demande de bourses seront faits en septembre

- Le conseil départemental de la Haute-Loire verse une aide à la restauration pour tous les collégiens boursiers nationaux. Le montant annuel de l'aide départementale apportée est de :

- 30€ pour un élève titulaire d'une bourse nationale de taux 1
- 70€ pour un élève titulaire d'une bourse nationale de taux 2
- 110€ pour un élève titulaire d'une bourse nationale de taux 3

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au **04.71.07.20.80**

2, rue Abbé-de-l'Epée / 43000 Le Puy-en-Velay